Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260708-CM26_06009-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-06009

Date d'envoi de la convocation : 2 juillet 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 14
Votants	= 19

RÉUNION DU 8 JUILLET 2026
108ème congrès des Maires de France

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, Maire.

Étaient présents : Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRÉ, Vanessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HÉVÉDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Jean-Marie TRÉHORET, Florian CARDINALE, Michel RINNA, Laurence GUERINET Marilène BACK donnant respectivement procuration à Jean-François DELAPRÉ, Fabien GINESTE, Sandrine FLOCH, Raphaël RAPIN et Isabelle HERFELD,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Stéphanie GUEGUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que l'association des Maires de France (AMF) organise son 108ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de Communes de France du 24 au 26 novembre 2026 à Paris.

Ce congrès, lieu d'informations, de formations et d'échanges, est un temps fort de la démocratie locale. C'est pourquoi, Monsieur le Maire souhaite que la commune y soit représentée.

Après avoir interrogé le bureau municipal, Mesdames Isabelle HERFELD et Stéphanie GUEGUEN et Jean-Louis BONDU ont émis le souhait de s'y rendre.

Afin de permettre une bonne organisation, les élus seront hébergés du lundi 23 novembre au jeudi 26 novembre 2025, soit 3 nuitées.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix pour,

Article 1 : Décide de donner mandat spécial à Mesdames Isabelle HERFELD et Stéphanie GUEGUEN et Monsieur Jean-Louis BONDU pour participer au 108ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de Communes à Paris. Ce séjour se déroulera du 23 au 26 novembre 2026.

Article 2 : Décide d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, de prendre en charge les frais inhérents à cette mission, sous réserve de la présentation d'un état de frais, conformément à l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la prise en charge des frais occasionnés lors de l'exécution de mandats spéciaux par les élus.

Article 3 : Décide que les frais d'hébergement sont remboursés en fonction des frais réellement engagés sous réserve de la production d'une facture acquittée. L'indemnité de nuitée est fixée à 140 € maximum.

Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260708-CM26_06009-DE

Article 4 : Décide que l'indemnité forfaitaire de repas est fixée à 20 €, sous réserve de la production d'une facture.

Article 5 : Décide que les frais de transport seront remboursés dans la limite du montant réellement engagé.

Article 6 : Décide que chaque élu présentera un état de frais, précisant notamment son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour, auquel il joindra les factures qu'il a acquittées.

À Guissény, le 8 juillet 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU



La secrétaire de séance,
Stéphanie GUEGUEN